

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 7	Séance du 07 mars 2023
<u>Présents :</u> 7	L'an deux mille vingt-trois et le sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 07 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 7	<u>Sont présents:</u> Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON, Frédéric VUILLEMIN
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Bertrand DEFOIS

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION - DE 2023_005

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - DE 2023_006

Sous la présidence de Sylvie ALECHKINE (le Maire s'étant retiré au moment du vote), le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Thérèse VERMANDE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		171 268.96		109 460.44		280 729.40

Opérations exercice	130 736.07	55 137.80	70 916.83	95 641.21	201 652.90	150 779.01
Total	130 736.07	226 406.76	70 916.83	205 101.65	201 652.90	431 508.41
Résultat de clôture		95 670.69		134 184.82		229 855.51
Restes à réaliser	171 144.00	77 790.00			171 144.00	77 790.00
Total cumulé	171 144.00	173 460.69		134 184.82	171 144.00	307 645.51
Résultat définitif		2 316.69		134 184.82		136 501.51

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - DE 2023 007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Thérèse VERMANDE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 134 184.82

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	109 460.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	68 685.44
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	24 724.38
Résultat cumulé au 31/12/2022	134 184.82
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	134 184.82
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	134 184.82
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Fin de séance : 20h00

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Anne REMOND